

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 28 Novembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 Novembre 2011, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, MM. SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	Mme POLI
M. CASASOPRANA	à	M. le Maire
Mme PIMENOFF	à	M LUCIANI
M. MARY	à	Mme LUCIANI
Mme DEBROAS	à	Mme MORACCHINI
M. BASTELICA	à	M. BARTOLI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	Mme SUSINI
M. D'ORAZIO	à	M. GABRIELLI
M. MARCANGELI	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme PERES, MM. BERNARDI, COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, M ZUCARELLI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	24
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, Mme MOUNSY-PANTALACCI est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 28 Novembre 2011

Délibération N°2011 / 296

Programme des travaux 2011 aux jardins de l'Empereur.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le bâtiment abritant l'association des jardins de l'Empereur dans le quartier du même nom nécessite une réhabilitation importante et notamment une réfection complète de la toiture afin d'améliorer les conditions d'accueil des usagers.

Les travaux projetés se situent entre le groupe scolaire des jardins de l'Empereur et les immeubles d'habitation du quartier à proximité immédiate du City Stade et comprennent deux volets :

- la réfection complète de la toiture du bâtiment qui est plus que vétuste ainsi que l'aménagement des accès du bâtiment depuis les avoisinants.
- Les travaux d'aménagement de l'accès consistent à imperméabiliser une surface actuellement en terrain naturel avec un béton coulé en place, délimité par des bordures maçonnées ou des petits murets de soutènement. Par ailleurs, un réseau d'eau pluvial de diamètre 400 mm est créé à cette occasion afin de canaliser les eaux des surfaces imperméabilisées vers le réseau de collecte principal.

Le coût estimé de l'opération s'établit ainsi qu'il suit :

Décomposition financière de l'opération	Montant HT
Réfection complète de la toiture	102 822,07 €
Aménagement des chemins d'accès et pluvial	34 353,51 €
Montant total des travaux	137 175,58 €

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès du Conseil Général de la Corse du Sud.

Le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération	137 175.58 € HT	
Participation CG 2A (50 % du montant HT)		68 587,79 €
Part communale (calculée sur le montant HT)		68 587,79 €

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2011 :

EN INVESTISSEMENT :

En Dépenses :

→ Chapitre 23, Article 2315, Fonction 020

En Recettes :

→ Chapitre 13, Article 1323.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **D'approuver le présent programme relatif au programme de travaux 2011 aux jardins de L'Empereur.**
- **D'adopter le plan de financement de l'opération,**
- **D'autoriser, Monsieur le Maire, à solliciter les subventions auprès du Conseil Général de la Corse Du Sud.**

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Oui l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré,

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 86.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 novembre 2011.

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

L'opération concernant le **programme de travaux 2011 aux jardins de l'Empereur.**

ADOpte

Le plan de financement relatif au **programme de travaux 2011 aux jardins de l'Empereur,**
établi comme suit :

	CG2A	Ville
	68 587,79 €	68 587,79 €
programme de travaux 2011 aux jardins de L'Empereur	137 175,58 €	

AUTORISE Monsieur le MAIRE

A solliciter les subventions auprès du Conseil Général de la Corse du Sud.

DIT

Que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au Budget de la Ville, exercice 2011.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie

.....
Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI